

Délibération n° BUR. – 09 – 26 mai 2014 – Avis relatif à l’ouverture des négociations sur un nouvel accord national destiné à organiser les rapports entre les centres de santé et l’assurance maladie.

Par lettre en date du 30 avril 2014, notifiée le 5 mai 2014, la Direction générale de l'UNCAM a convié l'UNOCAM, en application de l'article L. 162-14-3 du code de la sécurité sociale, à participer aux négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord national destiné à organiser les rapports entre les centres de santé et l'assurance maladie.

Une première réunion de négociations a eu lieu le jeudi 22 mai 2014.

Au moment où s'engagent des négociations sur les soins de proximité, l'UNOCAM comprend que s'ouvrent également des négociations avec les centres de santé.

L'UNOCAM ne participera pas à ces négociations.

Délibération adoptée à l'unanimité